

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

AUG 04 2016

Monsieur Jacques Chagnon, M.A.N.  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

MK

098, PRES, 08107161428

Monsieur le Président,

Je donne suite à votre lettre du 10 juin dernier accompagnée d'une copie conforme de la résolution adoptée par les membres de l'Assemblée nationale du Québec, dans laquelle ils demandent au gouvernement fédéral de prendre acte de l'opposition exprimée à l'égard de l'établissement d'un aérodrome sur le territoire de Saint-Cuthbert ainsi que de prendre un arrêté ministériel afin d'interdire l'aménagement de cet aérodrome.

J'ai pris bonne note du contenu de votre correspondance et je tiens à vous assurer que vos préoccupations ont été prises en considération. Je tiens également à préciser que je partage l'intérêt que porte le gouvernement du Québec à l'industrie du transport aérien et de l'aérospatiale, et que je mesure pleinement l'apport de ces secteurs à l'économie québécoise et canadienne.

Permettez-moi de vous mentionner que la sécurité et la sûreté constituent les priorités de Transports Canada. La mission première du Ministère est de servir l'intérêt public en favorisant un réseau de transport au Canada qui soit sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement.

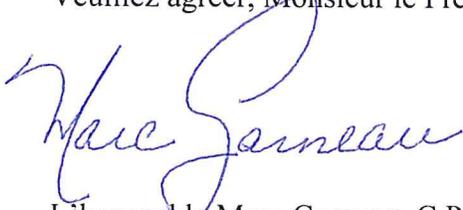
Transports Canada est conscient de l'incidence que peut avoir le projet d'implantation d'un aérodrome à Saint-Cuthbert sur l'environnement et les collectivités, et il y est attentif. Les responsables du Ministère sont d'ailleurs en communication avec le promoteur de ce projet. À cet égard, étant donné qu'un règlement devrait entrer en vigueur au début de l'année 2017 exigeant qu'un promoteur désirant aménager un nouvel aérodrome procède à une consultation publique, les responsables du Ministère ont recommandé au promoteur de suivre l'esprit de la réglementation à venir en procédant à une consultation. Ce dernier les a informés qu'il avait mené une consultation publique, et Transports Canada a reçu le rapport final du promoteur. Étant donné que chaque situation doit être évaluée au cas par cas, les responsables du Ministère procèdent présentement à une évaluation détaillée du rapport et de l'incidence d'un éventuel projet de cette nature à Saint-Cuthbert. Comme ils n'ont pas terminé cette évaluation, vous comprendrez qu'il serait prématuré, à ce stade-ci, de prendre un arrêté ministériel pour interdire l'aménagement de l'aérodrome.

Bien que de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aéronautique* me permettent d'interdire l'aménagement d'un aéroport donné si j'estime que cet aménagement risque de compromettre la sécurité aérienne ou qu'il n'est pas dans l'intérêt public, le Ministère sait d'expérience que les questions relatives à l'aéronautique qui touchent l'ensemble d'une municipalité sont mieux gérées à l'échelle locale. Par conséquent, le Ministère invite les divers intervenants à engager un dialogue avec le promoteur du projet afin de lui faire part de leurs préoccupations à ce sujet et d'essayer d'en venir à un compromis avant d'interdire l'aménagement d'un aéroport.

Transports Canada a la responsabilité de s'assurer que les promoteurs d'aéroports respectent les règlements fédéraux qui s'appliquent et il les encourage fortement à être à l'écoute des intervenants afin d'établir des activités sécuritaires et respectueuses de la collectivité. C'est pourquoi le Ministère a rédigé la circulaire d'information n° 300-009 intitulée *Questions liées à l'utilisation des terres et à la responsabilité aux aéroports*. Vous trouverez cette circulaire sur le site Web de Transports Canada à l'adresse suivante :  
<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/servicesdegestion-centredereference-ci-300-2153.html>.

En terminant, je tiens à réitérer que la sécurité et la sûreté sont mes priorités absolues. Transports Canada continuera de suivre la situation de près et prendra toutes les mesures jugées nécessaires afin de veiller à la sécurité des activités et à l'intérêt public.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Marc Garneau, C.P., député  
Ministre des Transports

c.c. Cabinet du très honorable Justin P. J. Trudeau, C.P., député  
Premier ministre